

FICHE DE DONNÉES SUR LA SÉCURITÉ

Conforme à l'OSHA HCS 29 CFR 1910.1200, y compris l'annexe D, et À l'UN GHS pour la classification et l'étiquetage.

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Société: Mur total
Adresse: 390 Cercle Viking
Rio, WI 53960, États-Unis
888-702-9915

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
D'URGENCE :

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT : Total Wall Renaissance Plaster

UTILISATION DU PRODUIT : Émulsion acrylique sapandée à base d'eau

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 7/2005
REVISION NUMBER: Numéro initial

SECTION 2: HAZARD(S) IDENTIFICATION

Avertissement! Irritant pour les yeux et la peau.



HEALTH	1
FLAMMABILITY	0
REACTIVITY	0
PERSONAL PROTECTION	C

Itinéraires d'exposition : Yeux, peau, ingestion, inhalation.

Contact cutané : irritant potentiel pour la peau.

Absorption de la peau : Aucun danger connu.

Yeux: Endommager les yeux.

Inhalation : Une inhalation prolongée de vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires. Ingestion : Nocif s'il est avalé. L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR INGREDIENTS

<u>Nom chimique</u>	<u>CAS No.</u>	<u>pour cent par poids</u>
Émulsion de résine acrylique		Proprietary Major
Quartz Silica	14808-60-7	Major
Silicates en aluminium hydraté	1332-58-7	Mineur
Eau	7732-18-5	Mineur
Dioxyde de titane	13463-67-7	Major
	Surfactants 9016-45-9	Mineur
Antifoam	64741-88-4	Mineur
Cellulose hydroxyhyl	9004-62-0	Mineur
Silicate de calcium	12168-85-3	Major
Conservateurs	2634-33-5	mineur
Ammonia	1336-21-6	Mineur

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

Contact avec la peau : Lavez la zone exposée à l'eau et retirez les vêtements contaminés. Obtenez des soins médicaux si l'irritation persiste.

Contact visuel : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant 15 minutes. Retirez les lentilles cornéennes si cela peut être fait facilement. Communiquez immédiatement avec un médecin pour obtenir un traitement supplémentaire.

Exposition à l'inhalation : Retirez la victime de la zone contaminée vers l'air frais. Appliquer un traitement de premiers soins approprié au besoin.

Ingestion : Ne donnez rien par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Spécifique: Ne pas induire des vomissements. Communiquez immédiatement avec un médecin. Diluer le contenu de l'estomac à l'aide de 3-4 verres de lait ou d'eau.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable

Point d'éclair: '200 degrés F Seta

Limites inflammables : N/A

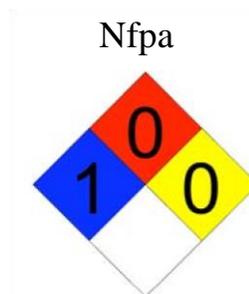
Température d'allumage automatique : Aucune

Médias d'extinction : N/A

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Aucune

Équipement spécial de lutte contre l'incendie : Portez un appareil respiratoire autonome (approuvé PAR le NIOSH) et un équipement de protection complet

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : aucun



Données d'explosion : Pas de risque d'explosion.

La décomposition thermique produit des oxydes de carbone, de silicium, de calcium, de sodium, d'aluminium, de fer, d'azote, d'halogènes traces et de magnésium

SECTION 6 : MESURES DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer la zone et empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer dans la zone de déversement. Empêchez d'autres fuites ou déversements s'ils sont sécuritaires.

Précautions environnementales : Évitez le ruissellement dans les égouts pluviaux, les fossés et les cours d'eau. Méthodes de confinement : Rincer avec de l'eau. La zone humide peut être glissante, alors absorbez les déversements avec un matériau absorbant inerte comme le sol, le li tter, le sable ou l'huilesèche. Après avoir absorbé le déversement avec du matériel inerte, placez-le dans un contenant de déchets chimiques.

Méthodes de nettoyage : Fournir une ventilation. Nettoyer les déversements immédiatement en observant les précautions dans la section de l'équipement de protection.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Instructions de stockage : Gardez le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conservez-le à l'intérieur ou à l'abri dans un environnement sec à des températures comprises entre 40 F et 115 F, et hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

Instructions de manipulation : Manipulez conformément à une bonne hygiène industrielle, à une manipulation chimique normale et à des pratiques desécurité. Laver après la manipulation.

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

<u>Nom chimique</u>	<u>CAS No.</u>	<u>ACGIH et OSHA</u>
Émulsions de résine acrylique	Propriétaire	Non établi
Silice de quartz	14808-60-7	0,1 mg/M ³ TLV
Silicates en aluminium hydraté	1332-58-7	5 mg/M ³ TLV
Eau	7732-18-5	Pas dangereux
Dioxyde de titane	13463-67-7	5 mg/M ³ TLV
Surfactant	9016-45-9	0,5 ppm PEL
Antimousse	64741-88-4	5 mg/M ³ TLV
Cellulose hydroxéthylienne	9004-62-0	Pas dangereux
Silicates de calcium	12168-85-3	5 mg/M ³ TLV
Conservateurs	2634-33-5	0,1 mg/M ³
Ammoniac	1336-21-6	25 ppm

Note - comme poussière respirable (ou brume).

Utilisez des contrôles techniques appropriés, comme une bonne ventilation générale, pour contrôler les niveaux aéroportés inférieurs aux limites d'exposition recommandées.

Protection contre la ventilation : ventilation adéquate.

Protection respiratoire recommandée : Si la ventilation est inadéquate, utilisez un masque avec des cartouches de poussière/brouillard/fumée.

Protection de la peau recommandée : Gants en caoutchouc

Autre équipement de protection : combinaisons complètes.

Protection oculaire recommandée : Lunettes chimiques à l'épreuve des éclaboussures

Hygiène personnelle : Lavez-vous soigneusement après la manipulation du produit.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

pH: environ 9,0

Point d'éclair: >200 F Seta (cc) non inflammable

Pression de vapeur : Hg 17mm

Densité de vapeur : 1 (eau 1)

Evap. Tarif: lt; 1 (éther 'l)

État physique : Liquide opaque opaque del'asste, opaque

Pourcentage de volatilité en volume : environ 18 %

Sp. Gr. 1.3

% Solubilité (eau) :D ispersible dans l'eau (partiellement soluble)

ARTICLE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées.

Polymérisation dangereuse : La polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : chaleur extrême, températures glaciales et matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Matériaux réactifs de l'eau.

Produits spéciaux de décomposition : La décomposition thermique forcée peut libérer des vapeurs irritantes et des gaz toxiques.

ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Les données ci-dessous sont obtenues à partir de la liste DU NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) du RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances).

Quartz Silica: Numéro RTECS: VV7310000

Immédiatement dangereux pour la vie ou les concentrations pour la santé (IDLH) 3 000 mg/m³ La concentration d'IDLH est basée uniquement sur l'exposition respirable, c'est-à-dire la poussière ou la fumée.

Oxyde de titane : NOMBRE RTECS : XR2275000 Inhalation: Rat TCLo - Concentration toxique la plus faible publiée : 1 mg/kg Poumons, Thorax, ou Respiration - Autres changements: Biochimique - Métabolisme (intermédiaire) - Effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation Ingestion: Oral - Rat TDLo - Dose toxique la plus faible publiée : 60 gm/kg Gastrointestinal - Hypermotilité, diarrhée gastro-intestinale - Autres changements Effets chroniques: Procédures d'application normales pour ce produit ne posent aucun danger quant à la libération de la poussière respirable de dioxyde de titane, mais le broyage ou le ponçant les films secs de ce produit peut produire un certain dioxyde de titane respirable.

Cancérogénicité Les informations ci-dessous indiquent si chaque organisme a inscrit un ingrédient comme cancérogène.: Nom chimique: Dioxyde de titane 2B - Possible Cancérogène humain

Bien que le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) ait classé le dioxyde de titane comme potentiellement cancérigène pour l'homme (2B), son résumé conclut : « On ne pense pas qu'aucune exposition significative au dioxyde de titane ne se produise lors de l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matériaux, comme la peinture.

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

La toxicité aquatique n'est pas connue. Le produit est légèrement alcalin, donc des concentrations plus élevées du produit dans les estuaires peuvent augmenter légèrement le pH de l'estuaire.

Les composants de silice, d'argile et de calcaire (carbonate de calcium) constituent la majorité du produit. Ils ne sont pas très mobiles dans le sol. Ces composants sont naturels pour l'environnement et ne présentent aucun impact négatif prévisible. La composante polymère à base d'eau n'est pas toxique et est biodégradable à long terme. Le polymère est très mobile dans le sol jusqu'à ce qu'il guérisse, puis il n'est pas mobile dans le sol.

Il n'existe aucune donnée connue sur les effets écologiques cumulatifs des composants mineurs et traces, qui comprennent le surfactant, l'antimousse et l'alcool ester. Cependant, on croit que ces composants sont au moins partiellement dégradables.

ARTICLE 13 : CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

Organiser l'élimination conformément aux directives fédérales, étatiques et locales. Conteneur triple rinçage avant d'offrir pour le recyclage, le reconditionnement ou l'élimination.

ARTICLE 14 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Nom d'expédition dot: Non réglementé.
Classe de danger DOT: Non réglementé.
Numéro de l'IMDG ONU : Non réglementé.
Nom d'expédition IATA: Non réglementé.

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

FIFRA (40CFR): EPA reg. No. Aucun utilisé

OSHA (29CFR Sec. 1910)- Normes de sécurité et de santé : voir la section 2 ci-dessus

FDA (21CFR) Ingrédients autorisés en vertu de: Aucun

Proposition 65 de la Californie : Ce produit contient un matériau, le carbonate de calcium, connu de l'État de Californie pour causer le cancer ou des dommages à la reproduction.

Ce produit contient du dioxyde de titane, et est répertorié par le New Jersey et la Pennsylvanie Droit de savoir lois.

Canada WHMIS: Xi - Irritant

Catégorie DE l'UE: Irritant, conformément au règlement CLP (CE) No 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

Ce formulaire est essentiellement égal à la forme OSHA 20. Bien que l'information et les recommandations énoncées dans les présentes soient considérées comme exactes à la date des présentes, Total Wall, Inc. ne fait aucune garantie à l'égard de ces renseignements. Il est conseillé aux bénéficiaires de confirmer, à l'avance, que l'information est à jour, applicable et adaptée à leur situation.

Proposition 65 de la Californie : Ce produit contient un matériau, le carbonate de calcium, connu de l'État de Californie pour causer le cancer ou des dommages à la reproduction.

ARTICLE 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Préparé par : Département technique
 Total Wall, Inc.

Légende NFPA

Fiche de données sur la sécurité

Produit: Renaissance Plaster

Fabricant: Total WallInc.

390 Cercle Viking
Rio, WI 53960, États-
Unis
888-702-9915

Date d'émission : Novembre 2005
initiale :
Date de révision: Aucune révision

Légende HMIS

0 - Risque minimal

1 - Léger danger

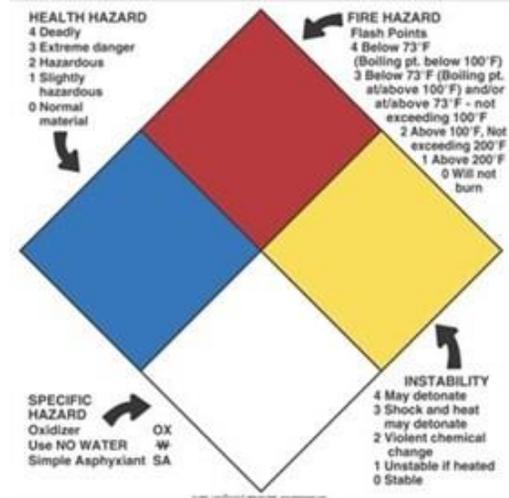
2 - Risque modéré

3 - Risque grave

4 - Risque sévère

- Risque chronique

X - Consultez votre superviseur ou S.O.P. pour les instructions de manipulation "spéciales".



Résumé de la révision: Non disponible

Avertissement:

L'information contenue dans les présentes est présentée de bonne foi et considérée comme exacte à la date d'entrée en vigueur indiquée ci-dessus. Ces informations sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les particuliers et les employeurs ne devraient utiliser ces renseignements que comme un complément à d'autres renseignements recueillis par eux-mêmes et doivent déterminer de façon indépendante l'adéquation et l'accord d'information de toutes les sources afin d'assurer une utilisation appropriée de ces documents ainsi que la sécurité et la santé des personnes. Cela devrait être fait en adieutant les besoins. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par l'utilisateur comme conforme aux lois et règlements fédéraux, étatiques/provinciaux et locaux applicables.

Fin du document